

**Rapport du colloque sur le Maghreb et la politique de voisinage de l'Europe élargie organisé par l'Institut MEDEA à Bruxelles, le 24 octobre 2003.**

Charles-Ferdinand Nothomb (président de l'Institut MEDEA)

M. Leonello Gabrici, Chef d'Unité Maghreb, Commission européenne :

M Gabrici remercie MEDEA pour cette organisation et se réjouit du caractère informel de la discussion qui permettra d'être plus ouvert dans les réponses.

Tout a démarré avec une communication de la Commission sur « Wider Europe » et la politique de voisinage. Par la suite, le Conseil de Thessalonique a envoyé un signal positif et des appels ont suivi pour améliorer le concept. Cependant, il est également intéressant d'examiner d'éventuelles aspects négatives.

Une des bases de la communication de la Commission est de reconnaître que le monde a énormément changé et que le mouvement s'est accéléré, d'où la nécessité d'avoir des réactions elles aussi plus rapides. A partir de la lecture des documents, on comprend que l'approche du document est positive. La communication reconnaît que beaucoup a déjà été fait et souligne l'importance du processus de Barcelone ainsi que l'importance des accords d'associations.

La politique de voisinage n'a pas l'intention de se superposer au cadre existant, ni de chapeauter le processus de Barcelone, mais d'induire un approfondissement naturel :

- a. du dialogue politique avec une compréhension mutuelle accrue ;
- b. de la partie coopération entre les accords d'associations, la zone de libre échange, l'utilisation des fonds MEDA en vue d'une accélération.

Un des messages qui ressort de « Wider Europe – Neighbourhood » est de susciter un nouveau dynamisme dans le cadre du processus de Barcelone.

## **Ambassadeur d'Algérie : S.E.M. Halim Benattallah**

L'Ambassadeur d'Algérie se dit heureux que le Maghreb soit à nouveau à l'agenda de ce Centre de réflexion de la place de Bruxelles qu'est l'Institut, à l'occasion de la nouvelle politique de voisinage. Il n'est cependant pas encore en mesure d'exprimer une position formelle, mais il va contribuer au questionnement vis-à-vis des décisions de politique extérieure de l'Union. Pour lui, le but de cet exercice est de permettre à la Commission de mieux comprendre l'attitude des pays maghrébins.

Quels sont les enjeux de la nouvelle politique de voisinage?

Au moment où l'élargissement tire l'UE vers le nord puis maintenant vers l'Est, l'Ambassadeur se demande comment sauvegarder ce qui peut être fait plus spécialement avec le sud ? Est-ce que les accords de 1976 ont perdu leur pertinence ?, Ces accords donnaient au Maghreb un privilège sur le plan politique et une préférence commerciale. Il est donc pertinent de se demander si cet avantage est en train de s'éroder. Pour sa part, le représentant algérien exprime son souhait d'attirer l'attention de l'Europe sur le Maghreb.

La prolifération de stratégies croisées du côté de l'UE est alarmante. En 1993, un processus bilatéral fût mis en place. Cette logique bilatérale s'est, par la suite, complexifiée avec le Processus de Barcelone en 1995. En 2000, à Feira (Portugal), on a reparlé de stratégie méditerranéenne. Enfin maintenant on est en train de parler de « Wider Europe – Neighbourhood ». Et à cela viendrait encore s'ajouter une nouvelle stratégie pour les pays arabes.

La première question qu'il faut se poser c'est celle des instruments : à Valence d'abord, et à Marseille ensuite, des plans d'action ont été élaborés ; mais avant même qu'ils soient arrivés à maturité, une nouvelle stratégie a été lancée.. (L'ambassadeur signale la pertinence de réaliser une étude d'impact sur les effets de tout cela dans les pays méditerranéens).

La seconde question qu'il faut se poser est celle de la méthode : la différence avec d'autres pays est que les pays du Maghreb ont adhéré jadis à l'offre faite dans les Accords d'Associations. Cela a également été le cas pour la Déclaration de Barcelone où la concertation et les promesses en matière de coopération et d'enveloppe financière ont été fortes. D'autre part, le projet de Politique de voisinage de l'Europe Elargie, est surprenant dans la mesure où il ne conçoit pas l'intervention des pays tiers en amont, mais seulement en aval ; par ailleurs, la manque de concertation avant le lancement de la communication est à déplorer.

Ainsi, l'Ambassadeur signale la faible marge de manœuvre dont leurs pays disposent. Il n'y a pas eu de discussion sur la définition des principes stratégiques, mais bien des possibilités d'intervention sur les points de détail. Pour lui, l'esprit de cette nouvelle initiative s'éloigne du partenariat.

Le troisième point à aborder est celui de la redistribution politique des cartes : dans le cadre de la Méditerranée, le Maghreb a une spécificité claire, tandis que la politique de voisinage s'étend à la Moldavie, à la Russie, à l'Ukraine ; ainsi la place du Maghreb dans ses relations avec L'Union européenne se voit diluée.

Selon l'Ambassadeur, ces questions amènent à d'autres interrogations:

- quelle est la valeur ajoutée de « Wider Europe – Neighbourhood policy » ?
- comment réfléchir à une cohérence maghrébine sous-régionale ?
- et, enfin la question pratique de la mise en œuvre ?

La quatrième question majeure est celle du mandat : la Commission travaille avec nous sur base des accords d'associations, doit-on dès lors en conclure que « Wider Europe » reprend pour acquises les 4 libertés? Pouvons-nous négocier une base juridique comme dans l'espace économique européen? Le mandat adopté se rapproche plus de l'article 1 de l'accord sur l'espace économique européen ; n'allons-nous pas devoir envisager des protocoles en annexe qui seront négociés dans le cadre de l'association ou d'un autre accord de type espace économique européenne (EEE) ?

Selon son excellence Halim Benattallah il n'y a rien dans les accords d'associations qui permette de négocier les 4 libertés , car les Accords d'Association ne vont pas, juridiquement parlant, aussi loin :

I- les capitaux : liberté progressive lorsque cela sera possible ;

II- la circulation des personnes : ce serait étonnant si on l'accordait ;

III- les services : il y a une clause de rendez-vous vers la libération progressive des services ;

IV- le mode opératoire au niveau de l'association : jusqu'à présent il existe un conseil d'association qui n'a pas mandat pour aller vers un approfondissement de l'Accord d'Association. ; il y a un mandat de suivi.

Actuellement, il n'y a pas de mandat suffisant pour négocier. L'accord d'association ne mentionne pas de transposition dans la législation nationale. Les conseils ne peuvent pas intervenir dans cette transposition. Par contre, si la « Wider Europe-Neighbourhood policy » pouvait aider à entrer dans une instance commune de décision, y compris pour les décisions journalières, cela corrigerait une des faiblesses de Barcelone.

Le représentant algérien se questionne sur la nature des critères que les pays du sud devraient remplir pour accéder à cette nouvelle politique. Sont-ils similaires à ceux établis pour les candidats à l'élargissement ? A savoir, une économie de marché suffisante, ou la capacité de transposer l'acquis communautaire ? De plus, il est nécessaire de connaître le mode de financement de ce nouveau programme, ainsi que ses implications, en termes des réformes structurelles profondes.

## **Ambassadeur de Tunisie : S.E.M. Tahar Sioud**

L'Ambassadeur accueille très favorablement l'initiative de MEDEA de donner aux pays du Maghreb la possibilité de les concerter sur un échelonnement nouveau et pour une étape nouvelle des relations entre le Maghreb et l'Union européenne.

L'approche du partenariat entre la Tunisie et l'Union européenne a été une constante. Comme son excellence le rappelle : la Tunisie fut le premier pays à signer un accord d'association avec l'UE, cela avant même la conclusion de la Conférence de Barcelone en novembre 1995.

L'Ambassadeur tunisien accueille favorablement l'initiative du Président Prodi et la nouvelle politique de voisinage. Mais en même temps il estime que son élargissement à des pays comme la Russie, l'Ukraine et la Moldavie, qui représentent des réalités et des priorités différentes, risque de faire passer au second plan la coopération avec le Maghreb et la Méditerranée.

Or, il est indispensable de se concerter pour continuer l'œuvre commune. Il est bon de rappeler à cet égard l'expérience réussie des négociations portant sur les Accords d'Associations qui se sont déroulées dans un esprit de concertation préalable et de compréhension mutuelle. Il serait effectivement plus opportun de travailler ensemble sur une politique commune que de rédiger unilatéralement des documents.

Pour aider le Maghreb à évoluer dans un espace économique européen, l'Ambassadeur propose de profiter des réformes très coûteuses qui ont déjà été mise en œuvre et auxquelles l'Europe a contribué. Bien évidemment, il y a des corrections à y apporter. Comme il s'agit d'une nouvelle étape, tous les travaux réalisés par la Commission ou par la « Task Force » de Monsieur Prodi devraient, d'après l'Ambassadeur Tahar Sioud, être agréés par les partenaires.

Le représentant tunisien déplore le premier manque de concertation lors de la rédaction du document du 15 octobre dernier, et ce d'autant plus que, tous les deux mois, les hauts fonctionnaires tiennent ensemble une réunion.

Il est important que certaines politiques prennent en compte les programmes nationaux en cours.

Par rapport aux financements, les pays tiers méditerranéens souhaitent que ceux-ci soient complétés par des apports supplémentaires. Une augmentation de l'enveloppe MEDA s'impose après 2006, si cette dernière n'est pas augmentée entre-temps.

L'impression qui prévaut est que ceux qui ont participé à un programme avec l'Union européenne paraissent discriminés par rapport aux candidats à l'élargissement (par habitant, les pays de l'élargissement ont reçu 550 Euro, tandis que les pays de la Méditerranée n'ont reçu que 14 Euro pour la période couvrant les 5 dernières années).

Les institutions européennes ne doivent pas oublier leurs voisins du sud dans les différents domaines, y compris le social et la libre circulation.

L'ambassadeur achève son exposé en soulignant la nécessité des acteurs de réfléchir seuls, mais également de la nécessité de se concerter et se consulter et, pour ce faire, se doter d'un instrument et d'une méthode pour négocier et pour conclure.

## **Chargé d'Affaires du Maroc : S.E.M. Adghoghi**

Il félicite l'Institut MEDEA pour l'initiative prise d'organiser un pareil colloque dans un moment doublement opportun. D'une part, le paysage de la Méditerranée va bientôt changer suite à l'adhésion de Chypre et Malte à l'UE ainsi qu'au statut de pré-adhésion de la Turquie et d'autre part, la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Naples, qui est en préparation, devrait constituer un moment phare de la présidence italienne de l'UE et donner une impulsion décisive au Partenariat.

Cette double évocation des dimensions maghrébine et européenne cadre parfaitement avec les orientations fondamentales de la politique extérieure du Maroc. En effet, pour le Maroc, l'intégration maghrébine et le partenariat stratégique avec l'Europe sont deux des choix stratégiques majeurs.

Le Chargé d'Affaires du Maroc se réjouit du lancement de la nouvelle politique de voisinage, dans la mesure où elle sert l'ambition de son pays de bénéficier d'un statut avancé dans ses relations avec l'UE. D'ailleurs, sa Majesté le Roi Mohammed VI avait lancé un appel en mars 2000 pour que les relations entre le Maroc et l'UE se situent au-delà de l'Accord d'Association. Et c'est dans ce sens que le Maroc souhaite explorer toutes les voies possibles avec l'Europe pour la pleine réussite de cette nouvelle politique.

Le choix de sa relation avec l'UE, fait partie également de la stratégie marocaine face à la mondialisation. Cette stratégie ne donnera de résultats que si elle agit en parallèle à un partenariat renforcé avec les voisins du Maghreb et le reste de l'espace euro-méditerranéen. La signature de la Déclaration d'Agadir, en mai 2001, entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte répond effectivement à cette double aspiration. Et, il est évident qu'une telle initiative, ouverte à tous les pays arabes méditerranéens, devra donner, dès sa mise en oeuvre, une impulsion décisive à l'édification de la zone de libre échange euro-méditerranéenne.

Pour le Maroc, la Nouvelle Politique de voisinage, dans sa triple déclinaison régionale, sous-régionale et bilatérale, est le résultat logique d'une réalité humaine, stratégique et économique commune entre la Méditerranée et l'Europe. Elle trouve également son soubassement dans une riche histoire commune entre les deux régions. Il est à espérer que cette nouvelle politique raffermisse le partenariat privilégié entre le Maghreb et l'Europe et l'inscrive dans une perspective stratégique durable.

« Wider Europe », se situe au delà du Partenariat en conférant aux relations euro-méditerranéennes des objectifs bien précis et une démarche plus efficace, tout en transcendant la dimension purement commerciale qui dominait l'esprit de Barcelone. Elle semble prometteuse dans plusieurs domaines, dont l'économie (extension du marché intérieur, coopération douanière, propriété intellectuelle, services, taxation de la réglementation communautaire, intégration aux réseaux des transports, d'énergie et des télécommunications et à l'espace européen de recherche), le dialogue politique (la prévention des conflits, la démocratie, les droits de l'homme, l'interculturel (exemple le projet de fondation) et le dialogue culturel, qui doit accorder une place particulière au développement de la société civile et à la promotion du dialogue interculturel.

Au-delà de la dimension strictement économique, la Nouvelle Politique de Voisinage devrait combler certaines insuffisances qui avaient handicapé le partenariat Euro-Méditerranéen. Il s'agit plus particulièrement, selon le représentant marocain, de la perception faite de la Méditerranée par les leaders d'opinion et les décideurs économiques européens. De cette perception dépend l'attractivité pour les investisseurs étrangers. En suivant une action politique résolue, les décideurs économiques et les milieux d'affaires européens pourraient désormais considérer le Maghreb comme un pôle économique émergent. A ce titre, l'intégration des bourses maghrébines dans des réseaux des places financières européennes accroîtrait la visibilité des économies auprès des investisseurs européens et permettrait à ces pays de capter une partie de l'épargne européenne. De même, les pays du Maghreb souhaitent que la future banque euro-méditerranéenne d'investissement soit mise en place et puisse apporter une véritable valeur ajoutée aux modalités de financement actuelles.

Néanmoins, à côté des avantages exposés, le représentant marocain présente également certaines interrogations:

- la conditionnalité très manifeste entre l'allocation des ressources financières et l'ouverture de nouvelles perspectives des relations avec la réalisation des réformes ;
- le privilège attribué aux réformes politiques et économiques au détriment des réformes dans le domaines sociales, tels que l'éducation, la santé, la lutte contre l'analphabétisme, l'accès au logement, qui constituent eux , un véritable défi pour les pays du Maghreb ;
- l'interférence dans les relations euro-méditerranéennes de nouveaux acteurs, tels que d'autres organisations internationales (OSCE, Conseil de l'Europe, OIT) qui pourraient participer à l'évaluation des progrès dans les réformes ainsi qu'à la définition des critères de référence.

En ce qui concerne le rôle que peut jouer le Maghreb dans ce cadre, selon le représentant marocain, le Maghreb a la vocation de devenir l'interface entre l'Europe et le reste de la Méditerranée et, à moyen terme, avec l'Afrique sub-saharienne. Le Maghreb peut un jour prochain servir de *go-between* comme le Mexique vis-à-vis des Etats-Unis et du continent Sud Américain.

La philosophie qui doit guider l'action commune des partenaires est de viser à l'instauration d'un régionalisme de type nouveau. Il s'agit, selon M. Adghoghi, de créer la meilleure synergie possible entre la longue expérience européenne en matière d'intégration et l'aspiration des pays de la Méditerranée à entamer un cycle de croissance et de prospérité afin d'atteindre l'objectif commun, à savoir, la stabilité, le co-développement et la prospérité partagée en Méditerranée. Il appartient désormais à l'UE de comprendre l'intérêt que représente la Méditerranée pour l'avenir même de la construction européenne et le formidable « élan stratégique » que pourrait avoir sur son dynamisme économique futur une relation renouvelée avec les pays du bassin méditerranéen. A cet égard, les projections de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), faites à la demande de la Commission, font ressortir que la Méditerranée sera, avec la Russie, la clé du dynamisme économique de l'Europe dans les prochaines années. En effet, la capacité

de l'Union européenne d'avoir un rôle à jouer au niveau international sera jugée sur le résultat qu'elle obtiendra en Méditerranée, signale le représentant marocain.

Le Maroc, qui oriente son économie dans cette perspective et restructure son tissu économique en harmonie avec ses engagements européens, attend de voir l'UE emprunter la même voie, pour ouvrir ensemble une nouvelle perspective faite de stabilité et de prospérité.

### **M. Bichara Khader, Professeur, UCL**

Le Président s'est exprimé en 2002 à Louvain-la-Neuve à propos du Cercle des Amis. Ensuite, en 2003, il a formé un comité des sages, dont le professeur Khader fait parti. Ce comité a débuté ses travaux en janvier, pour les achever le 24 octobre. Le rapport sera remis au Président de la Commission avant Noël.

Pourquoi est-ce important ? Parce que malgré tout la culture est restée le parent pauvre dans le bassin méditerranéen et elle a été déchirée après le drame du 11 septembre 2001. Le domaine culturel doit jouer dans la dimension politique, mais aussi dans la dimension économique.

Les incompréhensions culturelles croisées sont un obstacle à l'investissement dans une région qui apparaît culturellement pauvre. Car, il y a eu des changements, vu l'élargissement, vu la notion d'identité telle qu'elle est conçue en France et qui comprend: l'histoire, la géographie, la religion et la géopolitique.

Dans la politique de voisinage, il y a deux zones: la Russie et l'Ukraine d'une part, la Méditerranée d'autre part. L'Europe doit se déterminer vis-à-vis d'une super-puissance comme la Russie. L'Europe ne peut pas jouer un rôle dans le système mondial si elle n'intervient pas dans les pays voisins de la Méditerranée. Il est légitime que l'Europe réfléchisse à son espace et que le Maghreb étudie ses idées.

L'instabilité a une connotation religieuse dans le sud. La question est la place de l'autre dans la culture de chacun. Et la place des Arabes dans la culture européenne, mais aussi de la place de l'Occident dans la culture arabe.

Dans cet esprit, le rapport rendu par le comité des sages et que le Président Prodi présentera en quintessence aux ministres lors du Sommet de décembre, se termine par des propositions précises concernant l'école, l'université, les médias, sans oublier, bien entendu, la création de la fondation culturelle euro-méditerranéenne dont il faut encore déterminer le siège.

Dans le comité des sages, il y a eu une grande liberté de ton dans les travaux. Il faut souligner la qualité de la co-présidence marocaine et la liberté qui a été laissée par le Président de la Commission permettant de ne pas parler la langue de bois.

## **Intervention de M. Rhein, Directeur honoraire de la Commission européenne (ancien haut fonctionnaire de la Commission):**

La politique de l'Union européenne vis-à-vis de la Méditerranée n'a pas changé depuis 30 ans. Les mots-clés sont repris dans la déclaration : stabilité, amitié, prospérité et démocratie. Ce qui a changé, c'est l'atelier des instruments.

Il y a 10 ans, l'idée était la zone de libre-échange euro-méditerranéenne entre chaque pays du sud et du nord et entre les pays du sud. Pour l'Union européenne, le libre-échange n'est pas un but en soi, mais a toujours été un moyen pour développer le bien-être au sud et la collaboration avec le nord.

Le papier sur la politique de voisinage est plein d'ambiguïté et suscite le débat. Il reste vague car c'est un papier de directive et pas un papier de négociation afin d'envelopper tout le nouveau voisinage après 2004. Le Maghreb ou le Machrek est petit par rapport à la Russie qui, pour le moment, n'est pas voisine.

La politique de voisinage laisse-t-elle espérer l'extension du marché unique à tous les voisins ? « Je pense que non et cela, pas dans les 30 ans, avant que l'Algérie vienne dans le marché unique avec les 30 autres pays ».

Quelle est la réalité de l'Algérie vis-à-vis de l'Union ? Il faut que l'UE et l'Algérie se mettent à la même table, que l'Algérie dise ce qu'elle veut faire comme réformes dans les 5 ans à venir et que l'Union européenne dise à l'Algérie que si elle fait ce qu'elle dit, il y aura un fond structurel de 100 millions d'Euro.

Si le Maroc dit qu'il y aura priorité à l'éducation et à l'éducation des filles, il faut qu'il indique ce que cela va lui coûter et que l'UE l'aide en ce sens. Il faut qu'on travaille sur base de cela. Un rapport de progrès et d'exécution est nécessaire, comme l'a fait, par exemple, l'ancien ministre jordanien avec son rapport sur le développement humain arabe qui sera présenté dans quelques jours.

### **M. Gabrici :**

Il ne faut pas voir « Wider Europe » comme un instrument, mais comme une nouvelle philosophie avec une nouvelle approche qui se donnera des instruments. Il y a beaucoup de confusion sur l'état des relations entre la Méditerranée et le Maghreb, sans y mettre « Wider Europe ». Il y a beaucoup de rhétorique, il y a beaucoup d'auto-complaisance et de politiquement correct.

Pour comprendre cela, il faut souligner que l'Europe élargie n'a pas encore de politique étrangère globale mais elle met en pratique et facilite des politiques étrangères particulières quand le conseil l'a décidé. « Wider Europe » devient une fenêtre d'opportunité, comme Barcelone a été une possibilité dans le cadre du mandat donné à la commission et que celle-ci doit exécuter. Le mandat de Barcelone a déjà produit beaucoup de résultats, il ne faut pas les abandonner.

Une Europe divisée dans la guerre d'Irak est invendable dans le monde et spécialement dans le monde arabe. Néanmoins, si on a l'impression qu'une partie du monde arabe travaille avec l'Union européenne cela peut aider à nuancer cette impression.

Quand l'Union européenne et le Maghreb ne résolvent pas les problèmes de base du forum de Barcelone, ce n'est pas avec un nouvel instrument comme « Wider Europe » que l'on avancera, mais c'est une fenêtre d'opportunité pour faire avancer des dossiers particulières dans une vision d'ensemble. On en a essayé d'autres.

« Wider Europe » est comme un ancien cadre d'accords d'association, mais rendu plus flexible que celui-ci, et qui l'alimenterait. Par exemple, quand le conseil d'association avec la Tunisie a fait le bilan sur base de l'accord existant, nous avons profité pleinement d'un agenda positif.

Il serait nécessaire de changer le mécanisme actuel, par exemple celui relatif aux droits de l'homme. Actuellement il s'agit d'une communication non-concertée, dont il faut tenir compte. Il serait envisageable de mettre à l'agenda des ministres un point sur les droits de l'homme, en vue des discussions sur ses points positifs et négatifs.

M Gabrici confirme la position de M. Rhein selon laquelle il faut travailler sur base des plans d'action bilatéraux, créer de l'espace afin de susciter une complicité des deux côtés.

En ce qui concerne les quatre libertés, il ne faut pas demander la circulation des personnes tout de suite, mais en parler dans le cadre des affaires sociales. L'exemple marocain montre ceci très bien: on discute l'accord d'association, on signe mais on n'a rien à offrir en échange. Or, s'agissant de la circulation : on peut commencer par le statut social des travailleurs résidents marocains de longue durée. On commence alors à parler d'un quota global.

Le calendrier d'ici quelques mois doit commencer par du travail bilatéral avec des plans d'action concertés. Il faudrait éviter des communications non concertées comme celles sur les droits de l'homme et après, on ne sait plus où les mettre. Par contre, il faudrait les mettre dans un agenda politique positif. Le rôle de la commission est effectivement de contribuer à la politique extérieure commune.

Un autre exemple : dans la politique des transports et de l'énergie, on a mis en exergue le coût du non Maghreb électrique. Cela apparaît dans les trois rapports bilatéraux et donc, cela apparaît ensuite dans les programmes méditerranéens comme une spécificité du Maghreb.

### **M. Adriaenssens, Conseiller, Représentation Permanente de la Belgique auprès de l'UE (Représentant de la Belgique)**

Au début, le conseil a trouvé dans cette communication de la Commission une vision politique et une méthodologie et depuis, je sens au niveau belge et au niveau des autres Etats que cette communication était nécessaire. On ne s'en était pas aperçu au début.

Elle nous aurait manqué dans le contexte d'élargissement, dans ce que nous réalisons être le potentiel réel de Barcelone et des accords d'association (« feuille de route »). Si l'objectif de l'élargissement était politiquement très puissant, il nous manque ici un objectif aussi puissant. On a préparé la réunion ministérielle de Naples à Rome avec la volonté d'élargir cette coopération aux droits de l'homme et à la démocratie. Ces initiatives répondent à des appels des pays du sud et notamment du

Maroc, qui a demandé un statut avancé, qui a été reconnu, et qui a vu juste dans ses demandes.

Pour dire que cette politique répond à un besoin, il faut des moyens financiers pour défendre la Méditerranée dans les détails. Les moyens ne sont pas faibles, il y a 5.350 millions d'EURO dans MEDA et plus de 7 milliards dans la Banque européenne d'investissements. Cela fait plus de 12 milliards d'EURO. Donc, il faut travailler ensemble sur des plans d'action et dégager les perspectives pour après 2006. Il faut certainement veiller à la redistribution correcte des cartes entre l'Algérie d'une part et la Biélorussie de l'autre.

**Mme. Gutierrez, Gouvernement d'Andalousie (Fonctionnaire du Comité des Régions)**

Il y a deux semaines, le comité des régions, que préside le Président de l'Andalousie, a pris position sur la communication de voisinage à l'instigation du Président Manuel Chavez. Il a souligné l'importance de ce programme vis-à-vis du Maroc en l'appuyant et ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Il faut donc souligner le rôle des régions dans ce processus.

**M. Frisch**

Ce qui est dérangeant, c'est la coordination entre d'un côté, les réformes choisies par les pays du Maghreb et de l'autre, le coût et la prise en charge de ce coût par la coopération. On voit cela dans le programme MEDA pour l'Algérie et la Tunisie. Dans MEDA, on a mis une clause de libre-échange dans l'accord des associations. C'est vrai que la zone de libre-échange engendre une moins-value fiscale et des coûts sociaux et donc, il y a des coûts transitoires. Mais MEDA ne peut pas compenser les coûts, il doit accompagner ces réformes pour qu'elles aient leur effet positif le plus vite possible. MEDA doit apprendre à aider qualitativement.

La différence entre des partenaires avec lesquels on négocie, c'est que le partenaire peut s'en aller, tandis que le voisin avec lequel on négocie est un voisin qui reste le voisin. Mais il faut aussi faire des sauts qualitatifs.

En ce qui concerne les droits de l'homme et la bonne gouvernance qui la suit, on ne l'impose pas au pays du Sud, mais plus on se rapproche, plus on s'informerait et cela favoriserait cette évolution.

**Mme. Paloma Agrasot, World Wide Fund (Représentant ONG sur l'environnement)**

Nous avons salué cette communication de la commission. Surtout en ce qui concerne le marché intérieur et l'acte communautaire (nous pensons à l'environnement). Nous sommes aussi fiers de la communication sur l'eau faite par les ministres de l'environnement au mois de mai. Le problème est comment cette transposition va-t-elle se faire ?

## **Ambassadeur de Tunisie**

Selon le représentant tunisien, de par l'expérience de son pays depuis 1969, d'abord l'accord commercial, l'accord de coopération et enfin l'accord d'association, il y a toujours eu concertation. Il y a un dérapage cette fois-ci car il n'y a pas eu de concertation préalable. Nous pensons que nous faisons partie de l'espace économique européen et que cela est nécessaire.

La Tunisie est ouverte à toute discussion, y compris des droits de l'homme, de la démocratie et des questions d'environnement (-« car c'est nous qui subissons la pollution de l'eau! »-). Les Tunisiens souhaitent avoir des rendez-vous pour discuter de tout cela, mais que ce rendez-vous ne viennent pas. Certes la politique de voisinage de l'Europe élargie n'est pas un instrument, c'est une idée. Depuis la Commission Natali, il y a eu des discussions. Depuis 8 ans, on se meut dans le Processus de Barcelone et on voit que cela n'a pas d'effet.

La Tunisie applaudit cette communication, mais il faut la concertation pour réussir. « Ceci est un appel », dit-il l'Ambassadeur. Il insiste sur l'idée d'un plan d'action. La Tunisie se déclare sensible aux propos européens sur par exemple, les droits de l'homme, Agadir et des questions environnementales. Il faut que les deux régions soient complémentaires et compréhensives à la fois.

## **Ambassadeur d'Algérie**

L'Ambassadeur signale la pertinence de changer le format des réunions, et d'installer des réunions du type Coreper, si on veut aller de l'avant. Les pays tiers se posent en effet des questions sur la base de l'expérience des accords d'associations. La politique de voisinage de l'Europe élargie, ce ne sont pas les réformes. L'Ambassadeur signale la nécessité d'avoir une feuille de route pour la réalisation des réformes.

Si l'Europe dit que dans 30 ans, les pays du Maghreb ne seront pas dans le marché unique, il faut soutenir l'idée de M. Rhein en se qui concerne son articulation des différentes dimensions dans le temps et au niveau politique. « Ne parlez pas d'acquis, vous n'êtes pas membres, voyez à la loupe ce qui vous intéresse. Si vous nous dites qu'il faut faire des réformes, vous aiderez, ici ce qui est visé, c'est le marché unique. Nos entreprises devraient agir suivant les mêmes règles que les entreprises européennes en Europe ».

Les produits agricoles ne sont pas couverts, tandis qu'il y a déjà des accords pour les industriels. Nous sommes ici dans le long terme. Il faut une garantie dans ce délai.

## **Chargé d'Affaires du Maroc**

Le Maroc salue l'avis du Comité des Régions, d'autant plus que l'Agence pour le développement des provinces du nord du Maroc est partenaire de l'Andalousie.

En ce qui concerne les migrations, il faut qu'on établisse un partenariat car il est primordial d'éviter l'écroulement des élites.

## **M. Charles-Ferdinand Nothomb (Président MEDEA)**

Dans le problème qui nous réunit, la place du Maghreb vis-à-vis de la nouvelle attitude du conseil européen, qui s'appelle politique de voisinage de l'Europe Elargie, nous venons de souligner aujourd'hui qu'elle offre une nouvelle opportunité et ne constitue en rien un frein à la politique bilatérale régionale ou sous-régionale. Le Maghreb, qui était le premier dans les accords d'associations, a une spécificité dans les relations avec l'Europe en général et dans la politique méditerranéenne en particulier.

On a mieux compris que la Commission ne pouvait qu'exécuter des décisions ou établir des orientations de règles de politique étrangère préparées par elle mais édictées par le conseil, et que dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de politique extérieure commune globale comme nous l'avons constaté dans le cas de l'Irak.

Ce qu'il faut développer dans les prochaines semaines, ce sont des lieux de concertation et aussi une complicité entre les pays du Maghreb et la Commission Européenne pour créer un agenda positif et spécifique sur base des diverses communications de la Commission.

Tant comme les services de la Commission doivent chercher à être les « Honest Brokers » entre le Conseil des ministres de l'Union et les représentants des pays du Maghreb, l'Institut MEDEA cherche à être l'«honest broker » entre les différents acteurs aussi longtemps que la concertation n'est pas nouée ou vis-à-vis du grand public plus large dès qu'il importera de lui démontrer les progrès réalisées.

Dans cet esprit les prochaines activités de MEDEA concernent une séance sur l'économie turque le 27 novembre, un thé de MEDEA sur les documents de la banque mondiale concernant la bonne gouvernance dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du nord. Ainsi qu'un projet avec l'association des femmes chefs d'entreprises du Maghreb et du monde arabe pour un colloque sur le rôle des femmes dans la décision économique et sociale dans les pays du Maghreb (avril 2004).